



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 23/06/25

**Annonce gouvernementale autour de MaPrimeRénov'**

Depuis la fin d'année dernière, dans le Loiret comme partout en France, les demandes d'aide de l'ANAH pour la rénovation énergétique des logements (MaPrimeRénov') connaissent un grand succès. Celui-ci s'accompagne hélas d'une augmentation de la fraude.

Cette dynamique, tout comme la nécessité de lutter contre la fraude par des vérifications approfondies, impactent significativement les délais d'instruction des dossiers.

Face à cet engouement et pour garantir la fiabilité du dispositif, le gouvernement a pris la décision de fermeture temporaire, du 23 juin au 15 septembre 2025, du dépôt des dossiers MaPrimeRénov' (MPR).

Cette fermeture temporaire ne concerne que les rénovations énergétiques d'ampleur : MPR parcours accompagné, quels que soient les revenus des ménages.

Le dispositif MaPrimeRénov' pour les travaux isolés de rénovation, dit « travaux monogeste », est maintenu. Les dossiers liés à la perte d'autonomie (MaPrimeAdapt'), les copropriétés (MPR Copropriété) et l'habitat dégradé (MaPrimeLogementDécent) ne sont pas concernés par cette fermeture.

Pendant la fermeture du guichet, il ne sera plus possible de déposer de demande d'aides MaPrimeRénov'. L'instruction des dossiers déposés avant la date de fermeture se poursuivra. Les usagers sont invités à consulter la foire aux questions sur le site de l'ANAH : <https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/suspension-du-guichet-maprimerenov-reponses-vos-questions>

Les services de l'ANAH restent pleinement mobilisés pour Instruire les dossiers déposés dans les meilleurs délais possibles.

**Cabinet de la préfète**  
Service régional de la communication  
interministérielle